

# Élections 2016 : la participation politique des femmes en-dehors de tout intérêt politique au Pérou

*Simon Morin<sup>1</sup>*

Alors que Justin Trudeau faisait de la parité femme-homme un des fers de lance de sa campagne électorale en octobre dernier, les élections péruviennes, qui se tiendront le 10 avril prochain, ne semblent pas être à la même page 2015. Représentant seulement 22,5% du Congrès de la République<sup>2</sup>, les Péruviennes voient leurs candidatures reléguées en fin de liste électorale par les partis politiques.

S'il est vrai que les programmes électoraux abordent les thèmes de la violence contre les femmes et la santé reproductive, ils délaissent complètement celui de la participation politique des Péruviennes. En effet, force est de constater que cet enjeu est en-dehors de tout intérêt politique au Pérou. Le processus électoral est dominé par les normes masculines et la voix des femmes elles-mêmes tend à se distancer des positions féministes.

L'objectif de ce court papier est d'informer les étudiants et étudiantes de premier cycle en science politique ainsi que le public intéressé aux réalités péruviennes en cette période électorale.

Le texte aborde, dans un premier temps, le fonctionnement des élections péruviennes et le mode de scrutin en vigueur au Pérou. Il traite dans un deuxième temps de la participation des femmes sur la scène politique péruvienne et de l'intérêt porté à cet enjeu par les partis politiques et l'électorat féminin. Le texte s'appuie sur une méthodologie quantitative et qualitative pour appuyer son argumentation.

---

<sup>1</sup> Simon Morin est Conseiller en Droits Humains au sein de la *Defensoría del Pueblo* à Lima. Il travaille au sein de la *Adjuntía para los derechos de la Mujer* dans le cadre du programme VOICE de Cuso International. M. Morin détient une maîtrise en coopération internationale de l'Université du Québec à Montréal et une expérience terrain dans divers pays de l'Amérique latine. @ [simon.morin@live.ca](mailto:simon.morin@live.ca) Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de Cuso International et de la *Defensoría del Pueblo*.

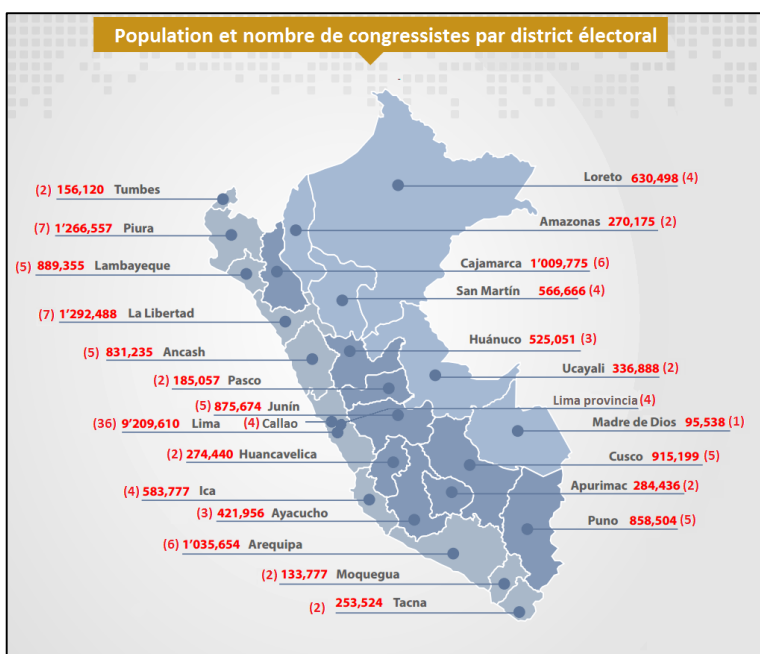
<sup>2</sup> UN Women, "Women in Politic: 2015". En ligne. [http://www.ipu.org/pdf/publications/wmmnmap15\\_en.pdf](http://www.ipu.org/pdf/publications/wmmnmap15_en.pdf)

## Système politique et mode de scrutin

Contrairement au système parlementaire canadien, le Pérou a pour système politique le modèle présidentiel. L'État est divisé entre la présidence, siège du pouvoir exécutif, et le Congrès de la République, qui représente le pouvoir législatif. Ainsi, les électeurs et les électrices ont la chance d'élire leurs congressistes à la chambre basse, mais peuvent aussi élire la personne en charge de représenter tout l'État.

Le mode de scrutin diffère aussi du modèle en vigueur au Canada. Contrairement au mode de scrutin uninominal à un tour, le Pérou fonde la légitimité de sa représentation démocratique sur un mode de scrutin proportionnel à listes préférentielles.<sup>3</sup>

Plus précisément, les électeurs et les électrices élisent premièrement leur futur président ou présidente à majorité absolue. Un ou une candidate doit ainsi obtenir 50 % plus 1 des voix pour être élue à la tête de l'État. Dans le cas où une candidature n'y parvient pas le jour de l'élection, un second tour est organisé entre les deux candidatures favorites. Il s'agit du mode de scrutin uninominal à deux tours.<sup>4</sup>



Source: Modifiée de la carte présentée par VERITA, 2016.

Congrès de la République. Chaque liste déposée au *Jurado Nacional de Elecciones* (Jury national des élections) compte un nombre différent de candidatures selon le nombre de

Deuxièmement, l'élection des représentants et représentantes au Congrès fonctionne sur un mode proportionnel à listes préférentielles. De prime abord, il importe de préciser que chaque candidat et candidate doit être membre d'un parti politique pour se présenter à un poste de représentation. Ainsi, chaque parti politique présente un candidat ou une candidate à la présidence. Mais encore, chaque parti propose une liste de candidatures dans chacun des 26 districts électoraux du pays, afin de pourvoir les 130 sièges au

<sup>3</sup> OPALC. Observatoire Politique sur l'Amérique latine et les Caraïbes. « Fiche électorale : Pérou ». Science po. En ligne. [http://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr/opalc/files/FicheElectoralePerou\\_2013.pdf](http://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr/opalc/files/FicheElectoralePerou_2013.pdf)

<sup>4</sup> Milagro Aurazo Requejo, Jurado Nacional de Elecciones. « La cifra repartidora en los procesos electorales en el Perú ». Escuela electoral. Lima. 18 de octubre del 2005. En ligne. <http://portal.jne.gob.pe/informacioninstitucional/educivicaelectoral/marteselectorales/cifraRepartidora.pdf>

sièges à pourvoir dans le district en jeu. Certains districts, étant plus peuplés, ont un nombre plus élevé de sièges au Congrès.

L'élection des congressistes procède en deux temps. Dans un premier temps, les électeurs et les électrices, contraints par la loi à se rendre aux urnes, ont à choisir (si elles et ils ne souhaitent pas annuler leur voix) entre les partis politiques eux-mêmes. Dans un deuxième temps, les électeurs et électrices disposent de deux votes préférentiels, afin d'indiquer leur préférence envers deux candidatures au sein d'une des listes proposées. Par exemple, si une électrice préfère la candidate 5 et le candidat 3 de la liste de tel parti plutôt que le candidat 1 et 2, elle peut l'inscrire sur son bulletin de vote. Ses préférences seront compilées avec celles des autres électeurs et électrices et les candidatures les plus populaires graviront les rangs de la liste électorale choisie.



Source: Aurazo Requejo, JNE, p.15.

Pour bien saisir l'attribution de cette préférence, il est important de comprendre la répartition proportionnelle des voix entre chaque parti politique et la distribution de ces voix entre les différentes candidatures. Dérivée de la méthode de Victor Hondt, la répartition des voix au Pérou se fait sur une base préférentielle. Plus une candidature est élevée au sein de la liste de son parti, plus ses chances d'être élue augmentent. La répartition des voix entre partis politiques et candidatures s'effectue par un calcul relativement simple : le nombre de voix récolté par le parti est divisé en fonction de la position de chaque candidat et candidate sur la liste.<sup>5</sup> Les candidatures récoltant les majorités relatives les plus élevées remportent les sièges en jeu. Ainsi, les candidats en première position reçoivent l'entièreté des votes alloués au parti qu'ils représentent ( $X$  divisé par 1) tandis que les candidatures en 3<sup>e</sup> position reçoivent ce même nombre divisé par trois ( $X$  divisé par 3).<sup>6</sup> Pour faciliter la compréhension de la répartition des voix, voici deux tableaux illustrant la répartition des votes entre partis politiques et la distribution de ces voix entre candidats et candidates luttant pour 5 sièges.

### Répartition des votes entre partis politiques

Partis politiques	Votes
A	75,000
B	48,000
C	34,000
D	28,000

Source : Milagro Aurazo Requejo. Jurado Nacional de Elecciones, p.2.

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> OPALC, *op. cit.*

## Répartition proportionnelle sur la base préférentielle de chaque liste

	A	B	C	D
:1	75,000 (1)	48,000 (2)	34,000 (4)	28,000 (5)
:2	37,500 (3)	24,000	17,000	14,000
:3	25,000	16,000	11,333	9,333
:4	18,750	12,000	8,500	7,000
:5	15,000	9,600	6,800	5,600

Source : Milagro Aurazo Requjo. Jurado Nacional de Elecciones, p.2.

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-haut, le parti A recueillera 2 sièges au Congrès de la République puisque ses deux premières candidatures se voient attribuer les deux majorités relatives les plus élevées suite à la répartition proportionnelle des votes. Les partis B, C et D recueilleront, pour leur part, chacun un siège.

## La participation politique des femmes

Au Pérou, la représentation des femmes sur la scène politique est loin de s'approcher de la parité homme-femme. Comme dans de nombreux pays latino-américains, un quota minimum a été adopté afin d'assurer une représentation politique des minorités visibles et des groupes sociaux « minorisés », tels que les femmes, historiquement sous-représentées sur la scène politique péruvienne. À l'heure actuelle, les listes électorales des partis politiques doivent être minimalement constituées de 30% de femmes. En vertu de l'article 116 de la Loi organique des élections, 30 % des personnes indiquées sur chaque liste électorale doit être de sexe féminin ou masculin et un nombre minimum d'une candidate ou d'un candidat doit être présenté dans les districts électoraux n'ayant que trois sièges à pourvoir.<sup>7</sup>

À titre d'information, il est intéressant de souligner que cette politique a été adoptée par le gouvernement d'Alberto Fujimori en 1997 dans le but d'accroître la représentation des femmes sur la scène politique. Ce quota, initialement de 25 % puis élevé à 30% en 2000, représente une véritable avancée politique, considérant l'accroissement du nombre de femmes élues au Congrès de la République à la suite de son adoption. Pourtant, la sous-représentation des femmes demeure préoccupante puisqu'elles peinent à dépasser le cap des 25% au Congrès.

Malgré tout, les partis politiques ne semblent accorder que très peu d'importance à la participation des femmes en politique. Dans le cadre des présentes élections, seulement deux des 19 partis s'étant manifestés<sup>8</sup> ont mis à leur tête une femme comme candidate à la

<sup>7</sup> Jurado Nacional de Elecciones. *Ley Orgánica de Elecciones*. Ley N° 26859.

<sup>8</sup> Deux partis politiques ont été sortis des élections par le *Jurado Nacional de Elecciones* (Jury national des élections) en raison d'irrégularités électorales lors de leur inscription dans la course à la présidence : Julio Guzmán de *Todos por el Perú* (Tous pour le Pérou) et César Acuña d'*Alianza para el progreso* (Alliance

présidence : *Fuerza popular* (Force populaire) avec Keiko Fujimori, en tête des intentions de vote, et *Frente Amplio* (Front commun) avec Veronika Mendoza.

Les candidatures aux postes de congressiste sont plus nombreuses. Pas moins de 2,237 candidatures sont celles de femmes, soit 40 % des candidatures totales pour les présentes élections.<sup>9</sup> Néanmoins, comme l'indiquait le *Defensor del Pueblo* (Défenseur des citoyens), Eduardo Vega Luna, bien que les partis politiques respectent la loi des quotas visant à combler le déficit démocratique, les femmes sont classées en majorité dans les tiers inférieurs des listes électorales, et ce, dans 21 des 26 districts du pays. Cette réalité réduit considérablement leur chance d'être élue.<sup>10</sup> D'une part, parce que les candidates en fin de liste sont généralement moins connues par les militants et militantes du parti et, d'autre part, parce qu'elles bénéficient d'un appui logistique et d'une visibilité publique moindres.

Cette tendance est d'autant plus préoccupante qu'à l'échelle régionale et municipale, les électeurs et électrices n'ont pas la chance de favoriser une candidature plutôt qu'une autre, les listes étant fermées et laissées à la discrétion exclusive des partis politiques. Par conséquent, lors des dernières élections en 2014, une seule femme a été élue au poste de gouverneure régionale (Arequipa) parmi les 25 gouvernements régionaux. Selon le *Jurado Nacional de Elecciones* (Jury national des élections) les femmes sont sous-représentées à l'échelle régionale et municipale. Lors des élections régionales et municipales de 2014, 25% de femmes ont été élues à des postes de décisionnaire. Pourtant, selon la *Autoridad Nacional del Servicio Civil* (Autorité nationale des services sociaux), la participation des femmes au sein de l'administration publique a augmenté de 43% à 46% entre 2004 et 2014.

11

Une des raisons nous permettant de comprendre ce déficit démocratique tient au fait que les normes masculines s'imposent comme hégémoniques<sup>12</sup> au sein de la classe politique péruvienne. Comme le soutient Julissa Mantilla Falcón, la dominance masculine est une réalité non seulement au sein des partis politiques, mais également au sein des organisations gravitant autour du processus électoral<sup>13</sup>. Par exemple, comme le note la journaliste, le *Jurado Nacional de Elecciones* (Jury national des élections), tout comme le *Tribunal de Honor del Pacto Ético Electoral* (Tribunal d'honneur du Code d'éthique électoral), est constitué de 5 hommes. En plus des médias comptant un plus grand nombre de chroniqueurs, chefs d'antenne et éditorialistes, la *Oficina Nacional de Procesos Electorales* (Office national du Processus électoral) et le *Registro de Organizaciones Políticas* (Registre des Organisations politiques) sont dirigés par des hommes. La participation des

---

pour le progrès). Pour plus d'information, voir : El Comercio, Julio Guzmán no acepta quedar fuera y presentará recurso al JNE. 10 de marzo, 2016. En ligne. <http://elcomercio.pe/politica/elecciones/julio-guzman-se-pronuncia-quedar-fuera-elecciones-noticia-1885257>

<sup>9</sup> Defensoría del Pueblo. "Partidos políticos colocan a mujeres en los últimos lugares de sus listas". Nota de prensa 025/OCII/DP/2016. En ligne. <http://www.defensoria.gob.pe/portal-noticias.php?n=15486>

<sup>10</sup> *Idem.*

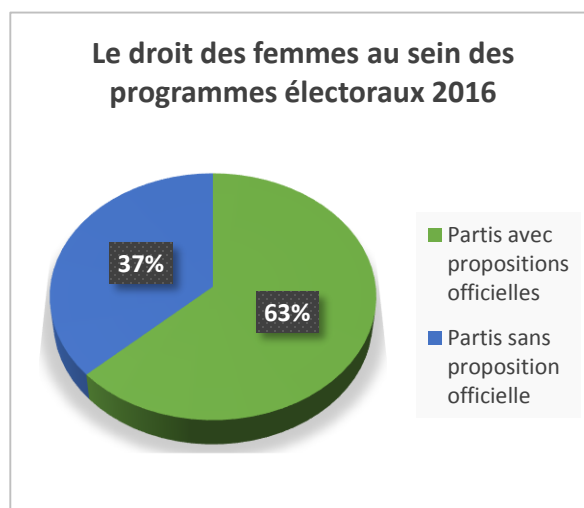
<sup>11</sup> Mariella Sausa. "Faltan propuestas por derechos de la Mujer". *Perú 21*. 8 de marzo del 2016. P.10-11.

<sup>12</sup> Le concept d'hégémonie renvoie à l'unité d'une classe sociale. Telle que le soutenait Ernesto Laclau, cette unité n'est pas définie par une « détermination » historique telle la classe bourgeoise, mais par un discours dominant variant dans le temps selon une réalité culturelle. (Laclau, 2008.)

<sup>13</sup> Julissa Mantilla Falcón, "Mujeres en política: malucas y fachosas". *Es Ahora*. En ligne: <http://esahora.pe/mujeres-en-politica-malucas-y-fachosas/>

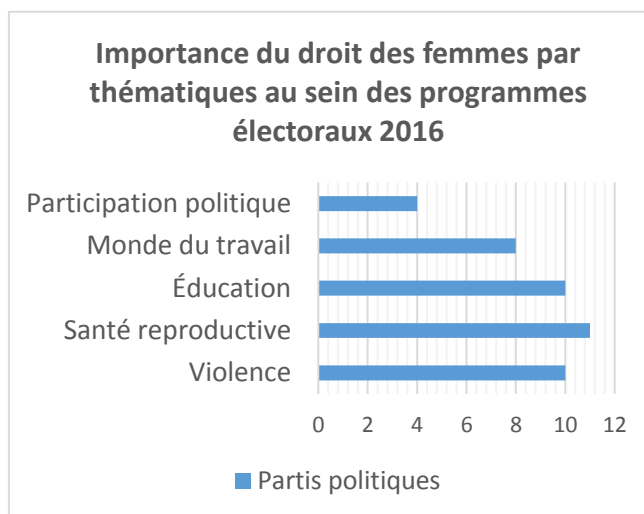
hommes s'impose donc directement, mais aussi indirectement par la surreprésentation de leurs opinions, ce qui consolide les normes masculines et les stéréotypes de genre au sein de l'espace public et des institutions politiques.<sup>14</sup>

En outre, bien que la règle des quotas soit respectée, il semble qu'elle ne permette pas à elle seule la parité homme-femme au sein du Congrès de la République. De toute évidence, cette mesure devra être renforcée par une série de mesures additionnelles inscrites dans un plan concret visant à stimuler la participation politique des femmes. La proposition de l'alternance au sein des listes électorales est une proposition en vogue parmi les progressistes.<sup>15</sup> Néanmoins, un plus grand engagement de l'État péruvien dans la transformation des rôles de genre semble impératif à tout changement. Toutefois, une analyse rapprochée des plateformes électorales nous informe que cette préoccupation est en-dehors de tout intérêt électoral.



Source: Perú 21, 8 de marzo de 2016, p.11.

Des 19 partis politiques s'étant manifestés aux présentes élections, 12 proposent des mesures dans le but de défendre et promouvoir les droits des femmes péruviennes. De ce nombre de partis intéressés par les problématiques féministes, seulement quatre abordent la thématique de la participation politique et de la sous-représentation des femmes. Comme nous pouvons le constater ici, la grande majorité des partis se limite à proposer des mesures en matière de violence contre les femmes et particulièrement en matière de santé reproductive, laissant de côté l'égalité homme-femme au sein du monde du travail (pour une rémunération équivalente pour un travail équivalent) et dans la scène politique, milieu traditionnellement masculin. À l'évidence, ce portrait sommaire des propositions politiques donne une idée générale de la conception traditionnelle que peut avoir de la femme la société péruvienne et la classe politique, soit celle de l'épouse qu'on



Source: Perú 21, 8 de marzo de 2016, p.11.

<sup>14</sup> Julissa Mantilla Falcón, “¿Y las voces de las mujeres?”. *Es Ahora*. En ligne: <http://esahora.pe/vocesmujeres/>

<sup>15</sup> *Idem*.



doit protéger du monde extérieur et celle de la mère de famille qui n'a le droit d'avorter que si sa vie est en danger de mort...<sup>16</sup>

## Keiko et la voix des femmes

Selon les derniers sondages à l'échelle nationale, produits par le journal *el Comercio* en collaboration avec la firme de sondage Ipsos, Keiko Fujimori est en tête des intentions de vote avec plus de 30 %.<sup>17</sup> La tendance semble même confirmer une lente ascension vers les 40%. Il y a donc fort à parier que la fille de l'ancien dictateur Alberto Fujimori passera au second tour de l'élection présidentielle le 10 avril prochain. La candidature de Keiko Fujimori est donc intéressante pour plusieurs raisons.

Premièrement, si elle est élue, Keiko Fujimori briserait un plafond de verre permettant pour la première fois à une femme d'accéder à la présidence du Pérou. Deuxièmement, comme le rapporte le journal *El Comercio*, les intentions de vote en sa faveur sont beaucoup plus élevées chez les femmes (34 %) que chez les hommes péruviens (25 %). En effet, le fait que, contrairement à ses principaux adversaires, elle soit une femme constitue une raison qui encouragerait la population féminine à soutenir la candidature de Keiko. Keiko Fujimori capitalise d'ailleurs sur cette image de mère de la nation et de femme d'affaires dans ses allocutions publiques. Première dame du pays, lors du gouvernement de son père à la fin des années 1990, elle met de l'avant son expérience au cœur des affaires de la nation pour promouvoir sa candidature.<sup>18</sup>

Toutefois, Keiko est loin d'être reconnue comme une féministe par les organisations de la société civile péruvienne, contrairement à sa rivale Veronika Mendoza<sup>19</sup>. Comme le rappelait Carmen Olivas du *Comité catalá de solidaritat amb el Perú* (Comité de solidarité catalan au Pérou), le comportement féminin ou masculin d'une personne n'est pas déterminé par le sexe biologique. Il est une construction sociale qui varie d'une culture à l'autre et qui est performé<sup>20</sup> différemment d'un individu à un autre. En ce qui concerne Keiko Fujimori, son parcours personnel et sa vie professionnelle tendent à montrer qu'elle a adopté le genre dominant des politiciens péruviens comme modèle de référence.<sup>21</sup> Notamment, il incombe de mentionner le modèle patriarcal d'Alberto Fujimori, dont Keiko a été une figure intégrante. D'une part, comme le rappelle Carlos Iván Degregori, parce que

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> Felipe Barbero Maríategui, "El poder del voto femenino en las elecciones peruanas". *El Comercio*. Sábado 05 de marzo del 2016. En ligne: <http://elcomercio.pe/politica/elecciones/poder-voto-femenino-elecciones-peruanas-noticia-1884160>

<sup>18</sup> *Idem.*

<sup>19</sup> Veronika Mendoza est la candidate à la présidence du *Frente Amplio* (Front commun). Entre 2011 et 2016, elle a été congressiste pour la région de Cusco au Congrès de la République. Elle est considérée comme une des candidates les plus à gauche de l'axe politique péruvien. Voir : <http://veromendoza.pe/>

<sup>20</sup> Judith Butler défend l'idée que la « performance » joue un rôle central dans sur la mise au jour des concepts et des normes sociales, telles le genre. Voir : Judith Butler, *Gender Trouble ; Feminism and Subversion of Identity*. Routledge : New York, 1990.

<sup>21</sup> Carmen Olivas, "Keiko Fujimori: ¿Pudo ser una opción feminista?". *Anuario de Hojas de Warmi*. No. 16 (2011). Comité Catalá de solidaritat amb el Perú. En ligne. <http://www.ub.edu/SIMS/hojasWarmi/hojas16/articulos/CarmenOlivas.pdf>

les femmes ont été les premières utilisées par le régime fujimoriste, afin de légitimer le régime autoritaire et, d'autre part, parce que Keiko a été une des pierres angulaires de cette instrumentalisation.<sup>22</sup>

Un premier évènement souvent soulevé par les organisations sociales pour souligner le machisme incarné par Keiko Fujimori est le fait qu'elle se soit montrée très peu solidaire envers sa mère lorsque cette dernière décida de dénoncer son mari pour détournement de donations internationales. En effet, Alberto Fujimori a permis l'entrée de donations libres d'impôt en provenance du Japon, qu'il aurait ensuite donné à ses frères afin qu'ils engrangent des profits. En réaction, sa femme, Susana Higuchi, dénonça publiquement cette pratique, suite à quoi, elle fut rapidement mise à l'écart du paysage médiatique. À ce moment, Keiko préféra supporter son père en remplaçant sa mère comme première dame du pays, sans prêter attention aux dénonciations de torture dont sa mère fut victime.<sup>23</sup>

Comme le supporte Elena Burga Cabrera, Keiko tâcha de convaincre ses frères et sœurs de rester avec leur père, tout en discréditant leur mère en affirmant qu'elle était prise de folie. Cette prise de position de la part de Keiko est préoccupante pour les féministes puisqu'elle endosse un comportement classique de la violence machiste. La stratégie est digne du sophisme de l'attaque contre la personne. Elle consiste à discréditer l'autre, dans ce cas-ci comme le deuxième sexe ou le sexe faible, pour délégitimer les accusations portées à l'encontre de l'autorité masculine<sup>24</sup>. En tenant à l'écart sa mère sans prêter attention à la détention forcée dont elle fut victime, Keiko approuva la violence machiste de son père et la stigmatisation de sa mère comme sexe faible.

Deuxièmement, plusieurs vedettes et politiciennes ont été mises à l'avant-plan pour supporter le régime Fujimori et détourner l'attention des politiques machistes de son gouvernement.<sup>25</sup> Par exemple, plusieurs femmes furent à l'avant-scène, telles Martha Chávez, Martha Hildebrant, Luisa M. Cuculiza et Laura Bozzo alors qu'au même moment le gouvernement procédait à des campagnes de stérilisation forcée dans les régions défavorisées du pays à fortes majorités autochtones. À ce sujet, Keiko a longtemps refusé de reconnaître les violations commises contre les droits humains par le gouvernement de son père. Selon la Commission interaméricaine des Droits Humains, pas moins de 300 000 femmes et 30 000 hommes ont été ligaturés ou vasectomisés dans le cadre du projet de planification familiale du gouvernement Fujimori. À la suite du dépôt du rapport de la Commission de vérité et réconciliation<sup>26</sup>, Keiko finit par reconnaître les exactions commises. Cependant, elle ne condamna que les médecins ayant procédé aux chirurgies.<sup>27</sup>

---

<sup>22</sup> Felipe Barbero, *op. cit.*

<sup>23</sup> Eduardo Berdejo, "Campesinas critican a Keiko Fujimori por declaraciones sobre esterilizaciones forzadas". Aciprensa. En ligne: <https://www.aciprensa.com/noticias/campesinas-critican-a-keiko-fujimori-por-declaraciones-sobre-esterilizaciones-forzadas-46414/>

<sup>24</sup> Elena Burga Cabrera, "Perú: De mujer a mujer: No a Keiko Fujimori". SERVINDI – Comunicación intercultural para un mundo más humano y diverso. En ligne: <http://www.servindi.org/actualidad/45697>

<sup>25</sup> Carmen Olivas, *op. cit.*

<sup>26</sup> La Commission Vérité et Réconciliation a été créée en 2001 dans le but faire la lumière sur le conflit armé, ayant marqué le pays entre 1980 et 2000. Pour plus d'information, consultez : <http://www.cverdad.org.pe/>

<sup>27</sup> Eduardo Berdejo, *op. cit.*



Enfin, les organisations de la société civile reprochent à Keiko Fujimori de se n'être jamais portée à la défense du droit des femmes lors de son passage au Congrès de la République entre 2006 et 2011.<sup>28</sup> Comme le montre l'*Instituto de Defensa Legal* (Institut de Défense Légale), le présent programme électoral de *Fuerza Popular* (Force populaire) s'inscrit dans cette même ligne d'inaction. Bien que le parti de Keiko Fujimori ait un des quatre programmes proposant certaines mesures en matière d'égalité des genres, le parti ne propose aucun changement structurel.<sup>29</sup> Betsy Estevez soutient, à ce sujet, que le plan de *Fuerza Popular* (Force populaire) compte quelques graves omissions. Notamment, contrairement aux autres formations politiques, son plan ne compte aucune mesure de réparation pour les femmes ayant été victimes de stérilisation forcée. Il ne compte pas non plus de mesures concrètes afin de garantir l'intégrité physique des femmes péruviennes, leur autonomie financière et leur participation pleine et entière à la société péruvienne.<sup>30</sup>

Ainsi, aussi paradoxal que cela puisse être, Keiko bénéficie d'un fort appui de la part des femmes, vendant une version diluée du fujimorisme, qui tend à se distancier de la figure paternelle plus à droite de l'axe politique, mais sans présenter plus d'intérêt pour le droit des femmes et leur participation politique.<sup>31</sup>

## Conclusion

La participation politique des femmes semble en-dehors des discours politique au Pérou. Les partis politiques se contentent de respecter la loi, laissant les femmes en fin de listes électorales. Sans véritable souci pour leur présence au sein de l'arène politique, les partis, lorsqu'ils s'en préoccupent, sont plus concernés par le respect du droit des femmes comme épouse et mère de famille. Pour leur part, les femmes tendent à préférer une candidate à la présidence, se sentant mieux représentée par une femme que par un homme. Toutefois, il semble que la symbolique de son sexe soit plus importante que ses prises de position passées en accord avec l'autorité machiste de son père.

Enfin, comme nous le mentionnons plus tôt, bien que la règle des quotas ait connu ses avancées au début des années 2000, il est nécessaire que cette mesure affirmative soit renforcée par une série de mesures additionnelles exigeant un plan concret pour stimuler la participation politique des femmes et surtout un plus grand engagement de l'État péruvien dans la transformation des rôles de genre.<sup>32</sup>

---

<sup>28</sup> Elena Burga Cabrera, *op. cit.*

<sup>29</sup> Betsy Estevez. "Perú Elecciones 2016. Jalados en políticas de género. Análisis de las propuestas de las agrupaciones políticas que postulan a la Presidencia del Perú". Instituto de Defensa Legal. Febrero, 2016, p.15.

<sup>30</sup> *Idem.*

<sup>31</sup> Eduardo Berdejo, *op. cit.*

<sup>32</sup> L'auteur tient à remercier Julie Drolet, Conseillère en prévention de conflits socio-environnementaux, à la *Defensoria del Pueblo* à Lima pour la révision de son article. @ [juliedrolet1@gmail.com](mailto:juliedrolet1@gmail.com)

## Bibliographie

Aurazo Requejo, Milagro. Jurado Nacional de Elecciones. “La cifra repartidora en los procesos electorales en el Perú”. Escuela electoral. Lima. 18 de octubre del 2005. En ligne: <http://portal.jne.gob.pe/informacioninstitucional/educivicaelectoral/marteselectorales/cifraRepartidora.pdf>

Barbero Mariátegui, Felipe. “El poder del voto femenino en las elecciones peruanas”. El Comercio. Sábado 05 de marzo del 2016. En ligne: <http://elcomercio.pe/politica/elecciones/poder-voto-femenino-elecciones-peruanas-noticia-1884160>

Berdejo, Eduardo. “Campesinas critican a Keiko Fujimori por declaraciones sobre esterilizaciones forzadas”. Aciprensa. En ligne: <https://www.aciprensa.com/noticias/campesinas-critican-a-keiko-fujimori-por-declaraciones-sobre-esterilizaciones-forzadas-46414/>

Burga Cabrera, Elena. “Perú: De mujer a mujer: No a Keiko Fujimori”. SERVINDI – Comunicación intercultural para un mundo más humano y diverso. En ligne: <http://www.servindi.org/actualidad/45697>

Defensoría del Pueblo. “Partidos políticos colocan a mujeres en los últimos lugares de sus listas”. Nota de prensa 025/OCII/DP/2016. En ligne. <http://www.defensoria.gob.pe/portal-noticias.php?n=15486>

Degregori, Carlos Iván. “La década de la Antipolítica”. IEP Instituto de Estudios Peruanos, 2000. p.192

Estevez, Betsy. “Perú Elecciones 2016. Jalados en políticas de género. Análisis de las propuestas de las agrupaciones políticas que postulan a la Presidencia del Perú”. Instituto de Defensa Legal. Febrero, 2016. 38 pages.

Jurado Nacional de Elecciones. *Ley Orgánica de Elecciones*. Art. 116. Ley N° 26859. En ligne. <http://portal.jne.gob.pe/procesoselectorales/Informacion%20Electoral/Materiales%20para%20evaluaci%C3%B3n%20JEE/Ley%20Org%C3%A1nica%20de%20Elecciones.pdf>

Laclau, Ernesto. (2008) *La raison populiste*. Paris: Seuil.

Mantilla Falcón, Julissa. “Mujeres en política: malucas y fachosas”. *Es Ahora*. En ligne: <http://esahora.pe/mujeres-en-politica-malucas-y-fachosas/>

Mantilla Falcón, Julissa. “¿Y las voces de las mujeres?”. *Es Ahora*. En ligne: <http://esahora.pe/vocesmujeres/>

Olivas, Carmen. “Keiko Fujimori: ¿Pudo ser una opción feminista?”. *Anuario de Hojas de Warmi*. No. 16 (2011). Comité Catalá de solidaritat amb el Perú. En ligne. <http://www.ub.edu/SIMS/hojasWarmi/hojas16/articulos/CarmenOlivas.pdf>

OPALC. Observatoire Politique sur l’Amérique latine et les Caribes. « Fiche électorale : Pérou ». Science po. En ligne. [http://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/FicheElectoralPerou\\_2013.pdf](http://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/FicheElectoralPerou_2013.pdf)

Sausa, Mariella. “Faltan propuestas por derechos de la Mujer”. *Perú 21*. 8 de marzo del 2016. P.10-11.

UN Women. “Women in Politic: 2015”. En ligne. [http://www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap15\\_en.pdf](http://www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap15_en.pdf)

VERITA. *Candidatos con experiencias en cargos de elección popular*. En ligne. <http://elecciones2016.transparencia.org.pe/verita/809/candidatos-con-experiencia-en-cargos-de-elecci-n-popular>